

Les portions de textes surlignées en gris le sont à des fins administratives seulement. Elles présentent généralement des renseignements à être confirmés.

Toute question relativement aux aspects juridiques de ce règlement doit être adressée au Service du greffe et du contentieux.



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1091 SUR LA
VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION
DES RESSOURCES PAR LA COM-
MISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la possibilité offerte par l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, relativement à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE le conseil souhaite retenir l'option permise par l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, lors de la séance du 14 juillet 2020 :

- [1.] un avis de motion de ce règlement a été donné par le maire, Robert Grimaudo;
- [2.] le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'adopter le règlement numéro 1091. Ce dernier statue et ordonne :

Table des matières

Article 1 Mandat à la Commission municipale du Québec

Article 1 Mandat à la Commission municipale du Québec

Comme permis par l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, la Ville confie à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation de ses ressources et de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4 ou 5 du premier alinéa de l'article 85 de la *Loi sur la Commission municipale*, RLRQ c. C-35.

Robert Grimaudo,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Procédure suivie

- [1.] Dépôt du projet de règlement et avis de motion donné 14 juillet 2020 (avis numéro 07-231-20)
- [2.] Intégration du projet de règlement au site Internet de la Ville, le 14 juillet 2020 <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements>
- [3.] Intégration du projet de règlement au site Internet de la Ville, le 7 août 2020 <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/seances>
- [4.] Adoption du règlement le 11 août 2020 (résolution numéro 08-XXX-20)
- [5.] Transmission d'une copie vidimée du règlement à la Commission municipale du Québec, le 12 août 2020
- [6.] Publication du règlement le 19 août 2020 dans le journal « La Voix régionale de Vaudreuil-Soulanges »
- [7.] Intégration du règlement sur le site Internet et au réseau informatique (REG_public) le 19 août 2020
- [8.] Annotations finales à la fiche GV et préparation de la version LR, le ... 2020